Ville de
Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

AVIS PUBLIC
(Entrée en vigueur)

RÈGLEMENT NUMÉRO 557

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **18 juin 2018**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 557** visant à augmenter d'une somme de 1 000 000 $ le montant constituant le fonds de roulement.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bureau de la Greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 27 juin 2018

Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffièrea